

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
**HERAULT**  
ARRONDISSEMENT  
**LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 Novembre 2017**  
**Commune de**  
**PAULHAN**                      **N° 2017/11/08**

Date de la convocation	06/ 11/ 2017
	<b><u>Votes : 24</u></b>
Présents : 20	Pour : 24
Absents : 03	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille dix sept et le seize novembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mr ARNAUD Raymond  
- Mr ENGELVIN Gérard à Mme ARNAUD Pierrette  
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra  
- Mr JAM Thierry à Mr VALERO Claude

**Objet** : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental  
Mise en accessibilité des ERP – Année 1

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20171116-2017-11-08-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2017  
Date de réception préfecture : 20/11/2017

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) avec le bureau d'étude A2CH, conformément à la loi du 11 février 2005, au décret n° 2006-55 du 17 mai 2006 et à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, fixant le dépôt de l'Ad'Ap auprès de l'autorité administrative au 26 septembre 2015. L'objectif de la collectivité est de rendre accessible à tous l'ensemble des établissements recevant du public, en commençant pour l'année 1 avec le cimetière, l'école maternelle F. Dolto, l'école G. Sand, l'espace Louis Sert, l'église et la mairie.

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir concrétiser cette réalisation.

Il présente les pièces techniques et administratives du dossier établi par le bureau d'études A2CH, maître d'œuvre dédié à l'accessibilité, et en précise le coût ainsi détaillé :

- Coût estimé des travaux H.T :	219 512.80€
Total H.T :	219 512.80€
T.V.A 20%	43 902.56€
TOTAL TTC	263 415.36€

Il le soumet au Conseil Municipal en lui demandant de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

### Décide

- d'approuver le dossier avant projet détaillé de cette opération et son plan de financement prévisionnel rappelé ci-après:

#### Financement global de l'opération :

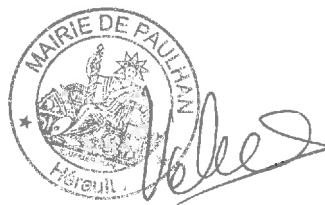
D.E.T.R. 2018	60.00%	131707.68€
Conseil Départemental	20.00 %	43 902.56€
Quote part Mairie	20.00%	43 902.56€
Montant total :		<u>219 512.80€</u>

- Sollicite du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20171116-2017-11-08-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2017  
Date de réception préfecture : 20/11/2017

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**C. VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20171116-2017-11-08-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2017  
Date de réception préfecture : 20/11/2017